

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRET N° 528 /PR-MJL

MINISTERE DE LA JUSTICE  
ET DE LA LEGISLATION

SOMMAIRE :

Affectation de Monsieur LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
HOUNKPODOTE, Magistrat. CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la proclamation du 22 Décembre 1965
- VU le décret n°144/PR du 24 Décembre 1965 portant formation du Gouvernement ;
- VU le décret n°215/PR du 16 Mai 1966 fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU la loi n°65-3 du 20 Avril 1965 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- VU le décret n°49/PC-MJL du 13 Février 1965 et le décret n°446/PR-MJL du 25 Novembre 1966 fixant la composition des Tribunaux de 1ère instance et de la Cour d'Appel ;
- VU le décret n°82/PR-MJL du 26 Février 1966 portant intégration de M. HOUNKPODOTE dans le corps de la Magistrature et le plaçant en position de détachement ;
- SUR proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;
- Le Conseil des Ministres entendu,

ÉCRÊTE :

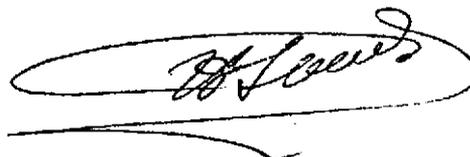
ARTICLE 1er. - Est rapporté l'article 4 du décret n°82/PR-MJL du 26 Février 1966 plaçant M. HOUNKPODOTE ZINSOU Hilaire, Magistrat, en position de détachement pour servir au cabinet du Président de la République.

ARTICLE 2. - M. HOUNKPODOTE est nommé Procureur de la République par intérim près le Tribunal de 1ère instance d'ABOMEY, en remplacement de M. da SILVA, en congé de maladie.

ARTICLE 3. - Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation est chargé de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

Par le Président de la République,  
Le Garde des Sceaux, Ministre de  
la Justice et de la Législation,

COTONOU, le 29 Décembre 1966



A. KINDE.

Général Christophe SOGLO.

AMPLIATIONS: PR-MAC-MJL-DJL-MFPT-

E-DC-CF-DB-DI-Trésor-Pe

EG-JORB-SFG-Int